



## Préavis municipal n° 11 / 2024

Concernant le réaménagement de la traversée du village de St-Légier – La Chiésaz, 3<sup>ème</sup> étape, pour un montant de CHF 3'010'000.-

### Rapport de la Commission ad hoc

---

Madame la Présidente  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 11 / 2024 s'est réunie le 01/05 2024 de 19h30 à 21h18 et s'est constituée comme suit :

1er membre (président)	Claude Schwab (PS & Allié.e.s)
Secrétaire (rapporteur)	Joëlle Mansourian (Gdl)
Membres	Laetitia Martinez (PLR) Carlos Contreras (PLR) Mirta Olgiati Pelet (Les Vert.e.s) Gregory Bovay (PLR) Fabrice Borlat (ELU)
Observateur de la COFIN	Pascal Viénet (Gdl)

Présences
01 / 05
19h30 à 21h18
oui

### Préambule

La commission s'est réunie à la Maison Commune, dans la salle de la Municipalité à Blonay, en présence de M. Thierry George, délégué municipal, accompagné de M. Vallat, chef de service, ainsi que de M. Monnard et M. Ruffieux de MCR & Associés, le mandataire, que nous remercions pour leur présence.

### Analyse

Monsieur George nous a brièvement résumé le contenu du préavis. Ce dernier fait suite aux préavis 03-2020 et 16-2021. Nous avons été informés que le montant estimé pour l'ensemble de la traversée du village était de CHF 10'000'000 à l'époque, et malgré l'augmentation des coûts des matériaux due à l'inflation, cette estimation est respectée, ce qui est satisfaisant.

Le bureau MCR nous a expliqué, grâce à des plans plus détaillés que ceux présentés dans le préavis, que les travaux pour le secteur C (giratoire) se dérouleront en trois étapes pour permettre l'utilisation sans interruption du trafic.

Le secteur C ne nécessitera pas de déviation pendant les travaux, tandis que le secteur D2 en nécessitera une. Pour des questions de trafic, ces travaux devront se faire pendant l'été, raison pour laquelle il n'est pas possible de faire la même année les travaux pour l'ensemble du secteur D. C'est pourquoi le secteur D1 ne fait pas partie de ce préavis, car il nécessitera d'importants travaux,



notamment la fermeture complète de la route en raison de l'étroitesse de la chaussée ainsi que de la pompe à essence qui pose des questions de sécurité pour les piétons.

30 km/h -ou 50 km/h ?

Au moment de la demande de subvention, le projet prévoyait une limitation à 50 km/h, nécessitant un revêtement phonoabsorbant SDA-4. Cette exigence demeure car la demande de subvention a été faite en ce sens. Cependant, le projet prévoit désormais une limitation à 30 km/h. Avec le revêtement phonoabsorbant SDA-4, nous gagnons 1 dB. À noter : la subvention est estimée à CHF 160'000. Il a été observé par le bureau MCR & Associés qu'aujourd'hui déjà, la circulation à 30 km/h est constatée dans les secteurs concernés.

La DGMR a revu sa position quant à la réduction de vitesse à 30 km/h en l'admettant entre le café de la Place et le chemin de l'Eglise. Mais une motion a été déposée au niveau national pour remettre en question cette limitation de vitesse dans les localités. La municipalité propose d'effectuer les travaux nécessaires mais d'attendre les décisions fédérales pour mettre en place la signalisation du 30 km/h (coût estimé à CHF 70'000).

A la question de savoir si cette étape pouvait encore être bénéficiaire des dépenses thématiques de l'actuelle péréquation cantonale il est répondu que seule une petite partie pourrait être obtenue.

#### Débats :

Pour l'un des membres de notre commission, la remise en question éventuelle de la limitation à 30 km/h soulève des interrogations quant à l'urgence des travaux à réaliser, estimant que la tranquillisation du trafic (qui est un des objectifs de l'ensemble du projet) est insuffisante par rapport aux dépenses engagées. Si la limitation proposée de 30 km/h n'est pas acceptée et que la limitation de vitesse est fixée à 50 km/h, le projet tel que présenté ne garantit plus, selon ce membre, la sécurité des piétons et ne favorise pas la mobilité douce. Ainsi, il préconise d'attendre la décision des chambres fédérales avant d'engager ces travaux.

Un rapport de minorité est annoncé.

#### Conclusions :

Ainsi, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, par 6 voix pour et 1 voix contre, d'accepter les conclusions de la Municipalité telles qu'amendées, comme suit :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un montant de CHF 3'010'000 ;
- Encaisser l'éventuelle subvention cantonale ;
- Autoriser la Municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt.

Blonay – Saint-Légier, le 14 mai 2024

Pour la Commission

Le Président

Claude Schwab

La Rapporteuse

Joëlle Mansourian